

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42426

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33495 de Mme Bello

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à tous les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère régressif de ce projet de loi.

Le gouvernement a confirmé qu'il considèrerait la part actuelle des richesses consacrée aux retraites (14% du PIB) comme un plafond. Il fait donc du maintien du niveau de dépenses un objectif central. Les projections démographiques indiquent pourtant que la part des seniors dans la population va continuer à augmenter. La part des richesses à se partager restera la même. Autrement dit, alors qu'il y aura de plus en plus de personnes à table, le gâteau restera le même.